Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Employeur dennonce le contrat

Par moute

Bonjour
Je suis salariée dans un grand groupe de restauration collective depuis 26 ans sur le même restaurant.

Ma société a dénoncé le contrat qui nous lie aux clients, pour des raisons financières, au 1 décembre, a date effet le 27 février. Deux mois après nous apprenons que le clients va faire appel a une autre société de restauration et que nous serions repris par cette nouvelle société????
Je trouve que pour ma société ,c'est un génial coup de poker :pas de reclassement du personnel ,pas de prime de licenciement a donner.
Jamais nous avons été mis au courant de cette dénonciation de contrat.
n'y a t il pas anguille sous roche dans cette histoire ?
Quitter notre groupe ne nous plait pas. Que devons nous faire dans un cas pareil.
Notre groupe nous doit il des indemnités .
En espérant avoir été claire.
Merci
Merci